Nations Unies S/2004/620



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 août 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 27 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 23 juillet 2004 (S/2004/619) concernant la composition du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Après avoir consulté les membres du Conseil, j'appuie votre intention de nommer le juge J. Asoka de Silva juge permanent du Tribunal international.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Mihnea Ioan **Motoc**

04-45057 (F) 050804 050804